

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1449

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 23, substituer à la référence :

« au II de »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la rédaction de l'amendement visant à rétablir l'égalité d'accès de tous les demandeurs aux techniques d'assistance médicale à la procréation.